

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2025

EXERCER L'ACCÈS À L'EMPLOI, PÉRENNISER ET ÉTENDRE PROGRESSIVEMENT
L'EXPÉRIMENTATION TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE COMME
SOLUTION DE RETOUR À L'EMPLOI POUR LES PERSONNES PRIVÉES DURABLEMENT
D'EMPLOI - (N° 1326)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS66

présenté par
M. Turquois

ARTICLE 2

I. – À l'alinéa 8, après le mot :

« durée »,

insérer les mots :

« et le représentant de l'État territorialement compétent ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :